



DIRECTION POLYNESIENNE DES AFFAIRES  
MARITIMES  
BP 9005 MOTU UTA  
98715 Papeete - Tahiti  
TEL.: 40 54 45 00 – FAX.: 40 54 45 04  
accueil.dpam@maritime.gov.pf

**DEMANDE DE CHANGEMENT DE QUARTIER D'IMMATRICULATION D'UN NAVIRE**  
(à compléter par l'armateur)

NOM ET PRENOM, OU RAISON SOCIALE DU PROPRIETAIRE OU DU GERANT OU REpondANT DE LA COPROPRIETE

.....  
.....

ADRESSE (adresse géographique et boîte postale) :

.....  
.....  
.....

NOM DU NAVIRE : .....

N°IMMAT. NAVIRE : ..... QUARTIER : .....

ANCIEN LIEU D'IMMATRICULATION : .....

NOUVEAU LIEU D'IMMATRICULATION : .....

OBSERVATIONS :

.....  
.....

FAIT A : ..... LE .....

(signature)

**DECISION DE RADIATION D'UN NAVIRE**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967, modifiée, portant statut des navires et autres bâtiments de mer ;

Vu le décret n° 60-600 du 22 juin 1960 portant règlement d'administration publique et relatif aux navires immatriculés dans les territoires d'outre-mer de la République ;

Vu la convention Etat-Polynésie française n° 144-04 du 20 août 2004 ;

Vu la demande présentée par l'armateur ;

**La directrice des affaires maritimes polynésiennes**

DECIDE

le navire : ..... est immatriculé, à compter de ce jour, à la  
Direction Polynésienne des Affaires Maritimes – Polynésie française, sous le numéro  
d'immatriculation : .....

Fait à PAPEETE le

Copie :

- Sce affaires maritimes concerné